

Peu après, cependant, le coup d'État du 30 septembre 1991 en Haïti mettait sérieusement à l'épreuve l'attachement de l'OEA à la démocratie. L'organisation décidait de prendre des sanctions économiques contre Port-au-Prince. Puis, elle envoyait sur place une mission, suivie du Comité des ministres des Affaires étrangères, qui insistèrent sur la nécessité de revenir à un gouvernement démocratique et de rappeler M. Aristide à la présidence. Fin février, grâce à la médiation de l'OEA, un accord était conclu entre M. René Théodore, premier ministre désigné, et le président Aristide, aux termes duquel ce dernier serait rétabli dans ses fonctions, encore que dans une situation où il jouerait un rôle probablement plus nominal que dirigeant.

En avril 1992, l'OEA était confrontée à une nouvelle crise démocratique. Cette fois, il s'agissait du Pérou, où le président Fujimori avait décidé de suspendre le processus constitutionnel. Le Conseil permanent de l'Organisation, présidé par le Canada, convoqua une réunion spéciale des ministres des Affaires étrangères, déplora ce qui venait de se passer à Lima et exhorta les autorités péruviennes à rétablir immédiatement les institutions démocratiques. En juin 1992, l'OEA convenait d'inscrire à l'ordre du jour d'une réunion spéciale des ministres des Affaires étrangères, prévue pour novembre 1992, une proposition visant à modifier la Charte de l'Organisation afin de permettre l'expulsion de gouvernements qui prennent le pouvoir par des moyens illégaux. Cependant, l'idée est sujette à controverse, puisque d'aucuns, le Mexique notamment, risquent d'y voir une atteinte au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays membres.

Pour ce qui est du problème plus général de la sécurité régionale, dans son discours de 1991 à l'Assemblée générale, M<sup>me</sup> McDougall proposait également que l'OEA adopte une résolution condamnant la prolifération des armes de destruction massive et des armes conventionnelles, et qu'elle crée un groupe de travail qui serait chargé d'étudier la question au niveau régional. En réponse, l'Organisation a discuté des problèmes liés à la prolifération et, dans son communiqué final, l'Assemblée générale reconnaissait la nécessité de limiter la multiplication des armes dans la région.

#### *POSITION ACTUELLE DU CANADA*

S'agissant de la promotion de la démocratie, en mai 1992, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) faisait savoir qu'elle verserait un million de dollars à l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'OEA. Ce don devait servir à «soutenir les efforts de pays membres pour favoriser le